

# Règlement de Speed Limaces et du Trail des Limaces

## Article 1 – Les épreuves:

L'Association La Blausascoise et la Mairie de Blausasc organisent le dimanche 30 Mars 2025 la manifestation « Speed Limaces et Trail des Limaces ».

Les épreuves qui composent la manifestation sont ouvertes aux coureurs sur les distances suivantes :

- Speed Limaces : 11,5 km et 460m de dénivelé positif
- Trail des Limaces : 22,8 km et 1240m de dénivelé positif
- Chibi-Limaces : Courses réservées aux enfants

Le départ et l'arrivée des épreuves se feront derrière le parvis de la Mairie de Blausasc.

Le nombre des participants est limité :

- Speed Limaces : 150 participants maximum
- Trail des Limaces : pas de limite de participants
- Chibi-Limaces : Courses réservées aux enfants - gratuit

Les Départs seront échelonnés de la façon suivante :

- Trail des Limaces (22,8 km) : 8h45. Une barrière horaire sera mise en place au 13<sup>ème</sup> km
- Chibi-Limaces : 11h45
- Speed Limaces : 10h00

## Article 2 - Conditions d'inscription :

Être majeur.

Pour la Speed Limaces, les coureurs mineurs âgés de 16 ans ou plus le jour de la compétition sont autorisés à participer, avec une attestation écrite des parents les autorisant à prendre part au départ de la course (attestation à fournir en ligne ou le jour J sur le lieu des inscriptions)

Être titulaire d'une licence FFA en cours de validité. Pour les non licenciés : posséder un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Les originaux de ces documents sont obligatoires lors du retrait des dossards et l'organisation gardera les certificats médicaux en sa possession et ce pendant un an. (Conformément à la loi 99-223 du 23/3/99 : la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an).

Le montant de l'inscription est fixé à :

**Inscription à Speed Limaces :** 10 euros en ligne, majoration de 5€ sur place. Règlement à l'ordre de La Blausascoise sur place ou sur [https://www.njuko.net/traildeslimaces2025/select\\_competition](https://www.njuko.net/traildeslimaces2025/select_competition) (repas inclus)

**Inscription à Chibi-Limaces :** Gratuit.

**Inscription au Trail des Limaces :** 20 euros en ligne, majoration sur place. Règlement à l'ordre de La Blausascoise sur place ou sur [https://www.njuko.net/traildeslimaces2025/select\\_competition](https://www.njuko.net/traildeslimaces2025/select_competition) (repas inclus)

**Repas accompagnateur :** 5 euros. Règlement à l'ordre de La Blausascoise sur place ou sur [https://www.njuko.net/traildeslimaces2025/select\\_competition](https://www.njuko.net/traildeslimaces2025/select_competition)

**Repas accompagnateur enfant** (moins de 12 ans) : 4 euros. Règlement à l'ordre de La Blausascoise sur place ou sur [https://www.njuko.net/traildeslimaces2025/select\\_competition](https://www.njuko.net/traildeslimaces2025/select_competition)

## Article 3 - Retrait des dossards :

Les retraits des dossards se feront soit le vendredi et le samedi **Running Conseil Mandelieu ZAC La Canardière - 131 Avenue Maréchal Lyautey 06210 Mandelieu de 10h00 à 18h00**, soit le dimanche 30 Mars 2025 de 7h00 à 8h30 pour le Trail des Limaces. Pour la Chibi-Limaces de 7h00 à 11h30, et pour la Speed Limaces de 7h00 à 9h45 à la Mairie de Blausasc. Les dossards seront à

retirer sur présentation du certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition (l'organisation conservera le certificat médical) ou de la licence sportive. Aucun dossard ne sera expédié par la poste. Aucun dossard ne sera délivré sans présentation de la licence sportive ou du certificat médical.

Le dossard devra être porté devant et être entièrement lisible lors de la course. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles. Dans le cas contraire, le coureur est susceptible de disqualification.

#### **Article 4 - Engagement :**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

#### **Article 5 - Assurance :**

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de Speed Limaces et du trail des Limaces auprès de la SMACL.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

#### **Article 6 - Ravitaillement :**

**Speed Limaces** : 1 point de ravitaillement sur l'aire de départ/arrivée + 1 point d'eau au 8<sup>ème</sup> km

**Trail des Limaces** : La course sera courue en auto-suffisance, mais comportera 1 point de ravitaillement au 13<sup>ème</sup> km ainsi qu'1 point de ravitaillement sur l'aire d'arrivée.

**Chibi-Limaces** : Un point de ravitaillement se trouvera sur l'aire de départ/arrivée.

Les ravitaillements extérieurs à l'organisation sont autorisés, dans les zones de ravitaillement officielles. Respectez l'environnement en pensant à jeter vos emballages de barres dans les poubelles mis à disposition sur les ravitaillements, ou en les gardant sur vous jusqu'à l'arrivée. Tout participant ne respectant pas ce dernier point sera disqualifié.

#### **Article 7 - Equipement obligatoire : Trail des Limaces et Speed Limaces**

Les épreuves sont courues en auto-suffisance.

- Barres énergétiques ou gels de leur choix.
- Un minimum d'1 L d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (porte bidon, poche à eau, etc...)
- Le port du dossard est obligatoire à l'avant, visible dans sa totalité et en permanence.
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Un téléphone portable (allumé et batterie rechargée afin de nous permettre de vous contacter en cas de problème)
- Il est conseillé d'avoir une carte ou photocopie de la carte du parcours (à télécharger sur le site de la course : [traildeslimaces.fr](http://traildeslimaces.fr))
- L'équipement complet sera vérifié pour certains coureurs tirés au sort, tout manquement entraînera une interdiction de prendre le départ.

#### **Article 8 – Logistique :**

Un ravitaillement de fin de course attendra les concurrents à l'arrivée.

#### **Article 9 - Classement et dotation :**

La remise des prix se fera à partir de 12h sur l'aire de départ/arrivée.

Récompense pour :

- Chibi-Limaces : Les 3 premiers au scratch
- Speed Limaces : Les 3 premiers au scratch masculin et féminin  
Les 1ers et 1ères de chaque catégorie (de CA à M10)
- Trail des Limaces : Les 3 premiers au scratch masculin et féminin

### **Article 10 - Contrôle :**

Des points de contrôle seront établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve.

Tout concurrent n'ayant pas été pointé à l'intégralité des points de contrôle sera disqualifié.

### **Article 11 - Assistance médicale et sécurité :**

Une équipe médicale composée de secouristes sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors - course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

La sécurité routière sur les routes empruntées est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

### **Article 12 - Suivi des concurrents et abandons**

Il est important de sensibiliser le coureur au fait :

qu'il est le premier maillon de la sécurité;

qu'il doit donner rapidement et correctement l'alerte s'il est témoin d'un accident ou s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus ;

**qu'il doit signaler à l'organisateur son éventuel abandon.**

Les accidents individuels ou collectifs peuvent survenir en tout point du parcours. Il est nécessaire de prévenir le plus tôt possible de l'arrivée d'un accident.

### **Article 13 – Droit à l'image :**

La couverture médiatique est assurée par la presse locale, et la presse spécialisée.

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL : Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale, au Correspondant Informatique et Liberté – La Blausascoise – Esplanade Nicole Lottier – 06440 BLAUSASC. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci répond à une obligation légale.

### **Article 14 - Dossier inscription :**

La date limite pour compléter le dossier d'inscription en ligne est visible sur le site de notre chronométrateur : [https://www.njuko.net/traildeslimaces2025/select\\_competition](https://www.njuko.net/traildeslimaces2025/select_competition)

Pas d'inscriptions par courrier

Au-delà de la date inscrite sur le site, les inscriptions seront enregistrées sur place le jour des épreuves.

### **Article 15 - Pénalités :**

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

Non port du matériel obligatoire ou du dossard.

Aide extérieure autre que ravitaillement.

Ravitaillement en dehors des zones de ravitaillement officielles.

Non respect du parcours et des postes de contrôle.

Non respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)

Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non assistance à un concurrent.

Avis du service médical.

Les concurrents n'ayant pas le matériel obligatoire requis se verront refuser le départ. Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs. Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains.

#### **Article 16 - Interdiction :**

Les bicyclettes, engins à roulettes et / ou motorisés, autres que ceux de l'organisation, sont formellement interdits sur le parcours.

#### **Article 17 - Chronométrage :**

Le chronométrage sera effectué par un chronomètre et un logiciel de chronométrage.

#### **Article 18 - Annulation :**

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation en cas de force majeure (intempéries...). En cas d'annulation ou de report, les inscriptions seront automatiquement transférées pour la date de report ou pour l'édition suivante.

#### **Article 19 - Acceptation du règlement :**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.